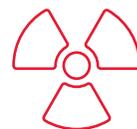




Nucléaire : les suites législatives données aux travaux de contrôle de la commission des affaires économiques

En juillet 2022, la **commission des affaires économiques a adopté les 10 préconisations de sa mission d'information transpartisane sur l'énergie nucléaire et l'hydrogène bas-carbone**, confiée aux rapporteurs Daniel Gremillet (Les Républicains - Vosges), Jean-Pierre Moga (UC - Lot-et-Garonne) et Jean-Jacques Michau (SER - Ariège).

Lors de l'examen du projet de loi "Nouveau nucléaire", adopté au Sénat le 24 janvier 2023, **le rapporteur Daniel Gremillet a fait prospérer plusieurs de ces préconisations pour :**



Intégrer la relance du nucléaire à la loi quinquennale sur l'énergie prévue à compter de 2023, pour y acter la construction des EPR2 et des SMR et y résoudre les enjeux liés au financement, à la formation, à la R&D et au cycle du combustible



Abroger les verrous posés à la relance du nucléaire par la loi de "Transition énergétique" de 2015 : objectif de réduction à 50 % de l'énergie nucléaire d'ici 2035, plafonnement à 63,2 GW des autorisations des installations de production d'énergie nucléaire, arrêt de 12 réacteurs prévu par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)



Définir une nouvelle stratégie en direction de l'énergie nucléaire et de l'hydrogène bas-carbone : objectif de maintien à plus de 50 % de l'énergie nucléaire d'ici 2050, objectif de décarbonation du mix électrique (100 % d'ici 2030) et du mix énergétique (50 % d'ici 2050), objectif de production d'énergie nucléaire à partir de matières recyclées de 20 % d'ici 2030, objectif d'installation de 6,5 GW de capacités d'électrolyseurs d'hydrogène bas carbone d'ici 2030, consécration de l'effort de R&D dans ces domaines



Évaluer l'impact de la construction des 14 EPR voire des 9 EPR supplémentaires (évoqués dans l'hypothèse de "réindustrialisation profonde" de l'étude *Futurs énergétiques à l'horizon 2050* de Réseau de transport d'électricité) sur les besoins en termes de métiers et de compétences, la sûreté et la sécurité nucléaires et le cycle du combustible



Intégrer la résilience au changement climatique à la sûreté nucléaire, en prévoyant que son impact sur les différents aléas (tempêtes, canicules, grands froids, inondations, submersions) soit pris en compte dans l'autorisation de création, la concession d'occupation du domaine public maritime et le réexamen périodique des réacteurs



Intégrer la cyber-résilience à la sécurité nucléaire, en complétant en ce sens la protection contre les actes de malveillance, contrôlée dans le cadre de l'autorisation de détention du combustible nucléaire